

L'évaluation périodique des programmes d'études à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Octobre 2005



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2005.09
Dépôt légal – 4^e trimestre 2005
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-89574-040-2

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2005

AVANT-PROPOS

La Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée dans une perspective d'imputabilité par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec en 1991. Cette **Politique** confirme que chaque établissement est responsable de ses programmes d'études et qu'à ce titre, chacun s'est doté d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique**, adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

À cette occasion, la Commission a élaboré un Guide d'accompagnement à la **Politique** et elle a remplacé ce document par un Guide d'application, au mois de mai 2004.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	9
1.1 Déroulement du processus	9
• L'auto-évaluation	9
• L'intervention des experts externes	10
• Le comité institutionnel.....	11
• Le suivi	11
• La diffusion des résultats	11
• Les critères d'évaluation des programmes	11
2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION.....	13
2.1 La politique institutionnelle	13
2.2 La mise en application du processus.....	14
RECOMMANDATIONS.....	17
CONCLUSION	19

ANNEXES

ANNEXE I	MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES.....	23
ANNEXE II	LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS	25
ANNEXE III	DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES..	27
ANNEXE IV	LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001	29

INTRODUCTION

La Commission poursuit le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes d'un onzième établissement du réseau universitaire québécois, soit l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

La première partie du présent rapport résume la *Politique d'évaluation périodique des programmes* qui a été adoptée par la Commission des études et le Conseil d'administration de l'UQTR au mois d'octobre 2004.

La deuxième partie du rapport présente les observations de la Commission. Celles-ci s'appuient sur l'examen de la politique institutionnelle actuelle et sur la vérification du dossier d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en biophysique et biologie cellulaires, du dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en histoire et du dossier d'évaluation du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique.

Les observations de la Commission tiennent également compte des renseignements recueillis lors de la visite à l'UQTR, qui a eu lieu le mercredi 13 avril 2005. À cette occasion, la Commission a rencontré la direction universitaire, les responsables de la coordination de l'évaluation périodique des programmes, des professeurs¹ et des étudiants qui ont participé aux évaluations à titres divers. La Commission a pu compléter ainsi son analyse et formuler quelques suggestions dans la perspective de l'amélioration du processus d'évaluation périodique des programmes en vigueur dans l'établissement.

¹ Dans le présent rapport, le masculin est utilisé chaque fois qu'un terme désigne une fonction professionnelle, sans intention discriminatoire et uniquement pour alléger le texte.

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La *Politique d'évaluation périodique des programmes* en vigueur à l'Université du Québec à Trois-Rivières a été adoptée par la Commission des études au mois d'octobre 2004.

La politique privilégie une approche d'évaluation par programme. Le cycle d'évaluation périodique des programmes de l'UQTR est de dix ans et la durée approximative d'une évaluation est fixée à douze mois.

La politique s'applique à tous les programmes d'études, quel que soit leur niveau et quelle que soit leur spécificité, de même qu'aux programmes offerts en extension, en collaboration ou en réseau avec d'autres établissements, dans le respect des modalités prévues par les protocoles d'entente. La politique prévoit, par ailleurs, qu'une démarche effectuée pour fins d'agrément puisse être mise à contribution au cours du processus d'évaluation périodique d'un programme.

La politique de l'UQTR est assortie d'un guide d'auto-évaluation, d'un document d'information sur l'évaluation externe, d'un guide pour la réalisation de la troisième étape du processus et d'un document d'information sur la diffusion des résultats de l'évaluation. Dans sa présentation du déroulement du processus, la Commission tient compte des précisions fournies par cette documentation.

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS

La mise en application de la politique de l'UQTR est placée sous la responsabilité de la Commission des études.

Le décanat des études de premier cycle et le décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche collaborent, selon le cas, au développement des dossiers d'évaluation périodique de programmes.

L'AUTO-ÉVALUATION

Au premier cycle, le Comité de programme est responsable de la mise sur pied du comité d'auto-évaluation. Pour les programmes de deuxième et de troisième cycles, cette responsabilité est assumée par le Comité d'études de cycles supérieurs.

Dans tous les cas, le comité d'auto-évaluation comprend deux professeurs, dont un qui préside aux travaux, un chargé de cours lorsque le programme sollicite la participation de ce groupe d'enseignants, un étudiant du programme, et un diplômé ou un représentant du milieu professionnel concerné. Un professeur rattaché à un autre département peut également être invité à se joindre au comité.

Le décanat concerné prépare le dossier d'information requis pour amorcer les travaux. Il collabore ensuite à l'identification des modalités de consultation les plus pertinentes et il participe à la collecte, au traitement et à l'analyse des données recueillies.

Le décanat apporte également son soutien au comité d'auto-évaluation au cours de l'élaboration du rapport qui doit être rédigé de manière à identifier les forces et les faiblesses du programme, à proposer des solutions aux difficultés et à formuler des recommandations.

Le rapport d'auto-évaluation est transmis à la direction départementale concernée, pour information, et il est soumis au Comité de programme ou au Comité d'études de cycles supérieurs, pour avis. Lorsque cette étape est complétée, le rapport et l'avis du Comité sont acheminés au décanat.

L'INTERVENTION DES EXPERTS EXTERNES

Les experts externes sont généralement des professeurs d'université reconnus dans la discipline du programme. Il est également possible de solliciter l'avis d'un chercheur rattaché à un organisme public ou privé, pour autant que le groupe d'experts comprenne un professeur d'université. Les critères utilisés pour éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts ne sont pas précisés dans la politique institutionnelle.

Le choix des experts externes relève du décanat. Celui-ci en sélectionne au moins deux à partir d'une liste de propositions élaborée à son intention par le Comité de programme ou par le Comité d'études de cycles supérieurs.

Au cours de l'examen du rapport d'auto-évaluation et des autres éléments du dossier qui leur est transmis par le décanat, les experts externes doivent s'assurer que l'évaluation s'est déroulée de façon conforme aux exigences de la politique institutionnelle, que les données utilisées pour faire l'analyse du programme sont pertinentes et suffisantes, que les conclusions sont valides et que les recommandations sont en rapport avec celles-ci.

La visite à l'université permet ensuite aux experts externes de rencontrer des étudiants, des enseignants, des membres du comité d'auto-évaluation, ainsi que le responsable du programme et d'obtenir toute information jugée utile à l'accomplissement de leur mandat.

Les experts externes disposent de trois semaines pour transmettre aux décanats concernés leur avis individuel qui présente une appréciation du processus d'auto-évaluation, un compte rendu des constats effectués sur place, un jugement sur le programme et des recommandations.

Le décanat achemine les avis des experts externes aux responsables du programme évalué qui peuvent formuler des commentaires sur ces avis.

LE COMITÉ INSTITUTIONNEL

À la troisième étape du processus, la Sous-commission des études concernée par le programme examine le projet de rapport final, qui a été préparé par le décanat. Il est prévu que le décanat puisse soumettre le document ainsi produit à un ou à deux professeurs qui ne sont pas rattachés au programme, avant qu'il ne soit déposé à la Sous-commission des études.

Le rapport final doit mettre en relief les caractéristiques du programme, ses forces et ses faiblesses, la pertinence, la validité et le résultat des consultations menées, les principales observations formulées au cours du processus et les recommandations.

La Sous-commission des études valide le rapport final en y ajoutant ses recommandations à l'intention de la Commission des études qui a la responsabilité de l'approuver officiellement.

LE SUIVI

Chaque décanat veille au suivi des recommandations qui concernent les programmes relevant de sa responsabilité, après que leur mise en application ait été approuvée par les instances décisionnelles.

LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

La diffusion des résultats de l'évaluation périodique des programmes fait partie intégrante du processus défini dans la politique institutionnelle de l'UQTR.

Cette responsabilité relève du décanat, selon des modalités qui donnent lieu à la production d'un résumé du rapport final transmis au Conseil d'administration et aux instances externes concernées, et déposé sur le site Web de l'établissement.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La politique de l'UQTR stipule que les critères suivants doivent être considérés au cours du processus d'auto-évaluation :

1. le curriculum (clarté et validité des objectifs de formation du programme, adéquation des conditions d'admission, du contenu et du cheminement proposés, des stratégies d'enseignement et de l'évaluation des apprentissages par rapport aux objectifs du programme);
2. les structures (efficacité de l'encadrement académique et financier des étudiants, efficacité de la gestion du programme);
3. les ressources (adéquation des ressources humaines, académiques et financières reliées au programme);
4. les résultats (suivi des diplômés, réputation du programme, inventaire des distinctions et prix accordés);
5. la pertinence institutionnelle (situation du programme dans l'établissement et conformité des objectifs du programme à la mission de l'UQTR);

6. la pertinence interuniversitaire (situation du programme dans le système universitaire québécois);
7. la pertinence sociale (réponse aux attentes et aux besoins de la société et, plus précisément, aux besoins du marché de l'emploi).

Ces critères sont détaillés dans le guide d'auto-évaluation en fonction des aspects à considérer et des sources d'information à consulter au cours de leur traitement. La politique institutionnelle requiert également que l'on prenne en considération des indicateurs qui rendent compte de l'évolution du corps professoral et des effectifs étudiants.

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

En octobre 2004, des modifications mineures ont été apportées à la politique institutionnelle de l'UQTR. La Commission a tenu compte de cette réalité dans l'examen qu'elle a fait des trois dossiers sélectionnés.

En 1997, dans le cadre de la cinquième recommandation formulée dans le premier rapport de vérification des programmes de l'UQTR, la Commission invitait l'Université à accélérer ses travaux d'évaluation périodique. L'Université semble avoir consenti récemment des efforts en ce sens. Cependant, compte tenu de l'augmentation des dossiers qui seront examinés annuellement, la Commission encourage fortement l'Université à prendre les mesures nécessaires en vue de respecter la cadence prévue.

L'UQTR compte également faire précéder toute refonte majeure de programme d'une évaluation périodique; ce qui constitue, selon la Commission, une initiative prometteuse.

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La *Politique d'évaluation périodique des programmes de l'Université du Québec à Trois-Rivières* est généralement conforme aux exigences de la **Politique** de la CREPUQ.

De plus, dans le cadre de la révision de la politique institutionnelle, et ce, conformément à la **Politique**, l'UQTR a préparé quatre guides, correspondant à chaque étape du processus, afin de soutenir la démarche d'évaluation de ses programmes. La Commission note que ces nouveaux documents d'accompagnement sont détaillés et ne peuvent que faciliter la tâche des différents groupes d'intervenants.

La Commission a par ailleurs constaté que la sélection des experts externes était rigoureuse. Le décanat choisit les experts en prenant soin d'éviter les situations de conflits d'intérêts et d'apparences de conflits d'intérêts.

La Commission rappelle toutefois l'importance d'inclure au dossier d'évaluation les résumés des curriculum vitae des évaluateurs externes, ce qui n'était pas toujours le cas dans les dossiers examinés.

À l'UQTR, la responsabilité du suivi des recommandations relatives aux programmes relève de chaque décanat, après l'approbation des instances décisionnelles. La Commission remarque cependant que ces modalités de suivi ne sont pas spécifiées dans la politique institutionnelle. Dans la mesure où ce suivi constitue une étape cruciale du processus de l'évaluation périodique pour assurer l'atteinte de l'objectif d'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes, la Commission encourage fortement l'établissement à en préciser les modalités.

La Commission note enfin que la politique de l'UQTR énonce clairement les modalités de diffusion publique des résultats des évaluations de programmes : le décanat produit un résumé du rapport final qui est transmis au Conseil d'administration et aux instances externes concernées pour ensuite être diffusé sur le site Web de l'établissement. L'établissement répond ainsi à l'exigence d'imputabilité de l'université vis-à-vis de la société.

2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS

La Commission a vérifié la mise en application de la politique institutionnelle en examinant le contenu de trois dossiers : la maîtrise et le doctorat en biophysique et biologie cellulaires, le baccalauréat en histoire et le doctorat de premier cycle en chiropratique. Elle a également rencontré diverses personnes qui ont participé à ces évaluations ou qui en étaient responsables.

Les trois dossiers d'évaluation qui ont été mis à la disposition de la Commission sont de bonne qualité. De façon générale, les renseignements qui y sont présentés sont clairs et pertinents.

À l'occasion de sa visite de l'établissement, la Commission a noté que le soutien institutionnel offert par le décanat à chaque comité d'auto-évaluation a été fort apprécié. Selon l'avis de la Commission, ce soutien professionnel témoigne de l'importance qu'accorde l'établissement à l'évaluation périodique de la qualité et de la pertinence de ses programmes d'études.

Par ailleurs, tant la direction universitaire que les divers groupes rencontrés ont exprimé d'emblée leur appréciation positive de l'évaluation périodique. De façon plus précise, les différents groupes de professeurs et d'étudiants que la Commission a rencontrés au cours de la visite ont reconnu l'utilité de l'évaluation périodique pour orienter la révision de leur programme ou, selon le cas, pour en accroître la qualité et la pertinence.

Quant aux représentants étudiants, ils estiment avoir participé activement aux consultations et avoir représenté le mieux possible leurs pairs au cours du processus. Ils ont également exprimé leur satisfaction liée au fait que leur voix a été entendue par le comité d'auto-évaluation.

Il est également apparu lors de la visite que le Comité institutionnel, formé des membres de la Sous-commission des études de premier cycle ou de la Sous-commission des études de cycles supérieurs, exécute ses travaux d'analyse avec intérêt en s'assurant que les recommandations sont étayées par les contenus du dossier.

La Commission constate enfin, à la lumière des renseignements obtenus, que le Comité institutionnel prend les mesures afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflits d'intérêts au cours de l'analyse des dossiers d'évaluation.

À partir de l'étude qu'elle a faite des dossiers d'évaluation et des renseignements recueillis au cours de la visite, la Commission signale toutefois quelques points qui mériteraient une attention particulière en vue d'améliorer la mise en application du processus.

Comité d'auto-évaluation

La Commission est d'avis qu'il y aurait lieu, dans certaines circonstances et notamment pour accélérer le déroulement du processus, d'envisager la possibilité de déléguer la présidence du comité d'auto-évaluation à une autre personne que le responsable du programme comme le prévoient les politiques d'un certain nombre d'établissements.

Prise en compte des stratégies d'enseignement et d'évaluation

Les rapports d'auto-évaluation examinés par la Commission indiquent que, dans l'ensemble, les critères énoncés dans la politique institutionnelle de l'UQTR ont été pris en compte. Cependant, bien que la politique stipule que la qualité d'un programme se traduit, entre autres, par la pertinence des stratégies d'enseignement et l'évaluation des apprentissages par rapport aux objectifs du programme, les dossiers examinés fournissaient peu de renseignements sur ces questions.

La Commission rappelle à ce sujet qu'il serait opportun dans la pratique de l'évaluation de toujours porter attention aux aspects proprement pédagogiques du ou des programmes au cours de l'auto-évaluation, de manière à pouvoir rendre compte dans le rapport de la qualité des approches pédagogiques et des méthodes d'encadrement des étudiants.

Les modes de consultation

La Commission a déjà signalé que l'UQTR accorde une attention particulière aux avis exprimés par les étudiants qui participent aux consultations menées au cours du processus d'évaluation. Néanmoins, tout en reconnaissant la qualité de la consultation qui a été effectuée auprès d'eux, la Commission suggère à l'établissement d'envisager la possibilité d'organiser, dans certains cas, des groupes de discussion avec des étudiants et des diplômés plutôt que de systématiquement recourir à la formule plus lourde des questionnaires; ce mode de consultation permettrait d'augmenter l'efficacité du soutien institutionnel.

Transmission des avis des experts externes

La politique institutionnelle de l'UQTR prévoit que le décanat achemine les avis des experts externes au Comité de programme ou au Comité d'études des cycles supérieurs qui doit émettre son propre avis.

Il devrait aller de soi que les avis des experts externes soient acheminés par le responsable du programme évalué à tous les membres du comité d'auto-évaluation. La Commission rappelle qu'il est toujours important de respecter ce principe, et en particulier lorsque les avis des experts externes et ceux du comité d'auto-évaluation divergent sur certains aspects. En effet, il est alors essentiel que le comité d'auto-évaluation puisse réagir à l'avis des experts externes et faire connaître son point de vue aux membres de la sous-commission des études qui auront éventuellement à exercer un certain arbitrage avant de formuler leurs recommandations.

RECOMMANDATIONS

Sans limiter la portée des commentaires et des avis formulés précédemment, la Commission en retient un certain nombre à titre de recommandations. Celles-ci sont formulées dans la continuité du dialogue qui s'est établi avec l'Université du Québec à Trois-Rivières à l'occasion des travaux de la Commission et dans la perspective de l'enrichissement de son processus d'évaluation périodique des programmes.

En ce qui a trait à la politique institutionnelle, la Commission recommande à l'Université du Québec à Trois-Rivières :

- de préciser les modalités de suivi des recommandations dans sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

En ce qui a trait aux pratiques d'évaluation, la Commission recommande à l'Université du Québec à Trois-Rivières :

- de s'assurer que l'on évalue les aspects proprement pédagogiques d'un programme, de manière à pouvoir rendre compte de la qualité des approches pédagogiques et des méthodes d'encadrement des étudiants;
- de s'assurer que les avis des experts externes soient toujours acheminés par le responsable du programme évalué à tous les membres du comité d'auto-évaluation.

CONCLUSION

La Commission a vérifié la *Politique d'évaluation périodique des programmes à l'Université du Québec à Trois-Rivières*, qui a été adoptée au mois d'octobre 2004. Elle considère que la politique est généralement conforme au but et aux critères définis dans la **Politique** de la CREPUQ.

La Commission a également vérifié les pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes sur la base des trois dossiers d'évaluation qui ont été mis à sa disposition, et elle a signalé certains points qui mériteraient une attention particulière lors de la prochaine révision.

La Commission souhaite remercier monsieur René-Paul Fournier, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur René Rochette, doyen des études de premier cycle, monsieur Denis Mayrand, doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche, pour leur chaleureux accueil lors du passage de ses membres à l'établissement. La Commission tient également à remercier particulièrement madame Josée Gagnon, agente de recherche en évaluation de programmes, pour l'excellente collaboration apportée au déroulement de ses travaux et pour l'aide apportée à l'organisation de cette visite. Enfin, elle remercie aussi pour sa collaboration madame Diane Beaudoin, agente de recherche en évaluation de programmes.

ANNEXES

ANNEXE I MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Monsieur Vincent Lemieux, président

Madame Denyse L. Dagenais

Monsieur Norman Henchey

Madame Louise Milot

Monsieur Jean-Pierre Wallot

Anciens membres

Madame Thérèse Gouin-Décarie (1991 à 1999)

Monsieur Gilles Boulet (1995 à 1997)

Monsieur Claude Hamel (1998 à 2004)

Monsieur Maurice L'Abbé (1991 à 1999)

Monsieur Marcel Lauzon (1991 à 1995)

Monsieur Yves Martin (1991 à 1995)

Monsieur Pierre Potvin (1995 à 2001)

Monsieur Edward J. Stansbury (1991 à 1999)

ANNEXE II LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Politique d'évaluation périodique des programmes, adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en octobre 2004.

Dossier d'évaluation périodique du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique, adopté par la Commission des études, le 8 février 2005.

Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en histoire, adopté par la Commission des études, le 8 juin 2004.

Dossier d'évaluation périodique du programme de maîtrise et de doctorat en biophysique et biologie cellulaires, adopté par la Commission des études, le 10 février 2004.

Lettre de madame Louise Milot à madame Denyse L. Dagenais, en date du 25 septembre 2001, au sujet de la résolution du Conseil des études de l'Université du Québec sur les orientations générales de l'évaluation périodique des programmes dans les constituantes de ce réseau.

L'évaluation périodique des programmes d'études de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Rapport de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes, novembre 1997.

ANNEXE III DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Le mercredi 13 avril 2005
(Pavillon Desjardins-Hydro-Québec, salle 0405 (Institut de recherche sur les PME))

8 h 30 Rencontre avec des membres de la direction académique de l'Université

André Barette	Directeur des études de cycles supérieurs
Diane Beaudoin	Agente de recherche en évaluation de programmes
René-Paul Fournier	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Josée Gagnon	Agente de recherche en évaluation de programmes
René Rochette	Doyen des études de premier cycle

9 h 30 Rencontre avec des membres professeurs du Comité d'autoévaluation des programmes de maîtrise et doctorat en biophysique et biologie cellulaires

Maria-Grazia Martinoli	Professeure au département de chimie-biologie et ex-directrice du programme et du Comité d'études de cycles supérieurs en biophysique et biologie cellulaires
Pierre Tancrede	Directeur du Comité d'études de cycles supérieurs en biophysique et biologie cellulaires

10 h 15 Pause

10 h 30 Rencontre avec des étudiants des programmes de maîtrise et doctorat en biophysique et biologie cellulaires

Marie-Claude Déry	Étudiante au doctorat en biophysique et biologie cellulaires ayant participé aux consultations
Caroline Ménard	Étudiante au doctorat en biophysique et biologie cellulaires ayant siégé sur le Comité de programme

11 h Rencontre avec des membres enseignants du Comité d'autoévaluation du programme de baccalauréat en histoire

Lucia Ferretti	Directrice du Comité de programme de baccalauréat en histoire
Jean Roy	Professeur au département des sciences humaines et ex-directeur du Comité de programme de baccalauréat en histoire
Martine Tremblay	Chargée de cours ayant siégé sur le Comité d'autoévaluation

(La rencontre prend fin à 11 h 45)

12 h Dîner (salle à manger, cafétéria de l'Université)

Membres de la Commission
Membres de la direction académique de l'Université
Agentes de recherche en évaluation de programmes

13 h 45 Rencontre avec des étudiants du programme de baccalauréat en histoire ayant participé à l'autoévaluation et aux consultations

Anne Ayotte	Étudiante
Benoît Bourbeau	Diplômé
Marilyne Lafrenière	Diplômée et membre du Comité de programme

14 h 15 Rencontre avec des membres non étudiants du Comité d'autoévaluation du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique

Claude Arbour	Registraire, ex-tuteur du programme et président du Comité d'autoévaluation
Normand Dussault	Administrateur délégué au département de chiropratique
Pierre-Félix Louis	Professeur au département de chiropratique ayant siégé sur le Comité d'autoévaluation
Martin C. Normand	Professeur des sciences de l'activité physique au département de chiropratique ayant siégé sur le Comité d'autoévaluation

15 h Rencontre avec des étudiants et diplômés du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique ayant participé à l'autoévaluation

Mathieu Duval	Diplômé
Marie-Élaine Nicolas	Étudiante (5 ^e année) et membre du Comité d'autoévaluation

15 h 30 Rencontre avec des membres des sous-commissions d'études

Blaise Balmer	Professeur au département des sciences de l'éducation, membre de la sous-commission des études de cycles supérieurs
Robert LaBarre	Professeur au département de mathématiques et d'informatique, membre de la sous-commission du premier cycle
Louise Mathieu	Professeure au département de français, membre de la sous-commission du premier cycle
Bernard Vermot-Desroches	Professeur au département des sciences de la gestion, membre de la sous-commission du premier cycle

16 h 15 Séance de travail de la Commission

16 h 45 Bilan de la journée avec la direction académique de l'Université

André Barette	Directeur des études de cycles supérieurs
René-Paul Fournier	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Denis Mayrand	Doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche
René Rochette	Doyen des études de premier cycle

ANNEXE IV LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001

Établissement concerné	Dossiers examinés ²
Université de Montréal (janvier 2002)	Rapport d'évaluation du département de philosophie Rapport d'évaluation du département de mathématiques et statistique Rapport d'évaluation de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université Laval (avril 2002)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en architecture Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques Rapport d'évaluation des programmes de premier, deuxième et troisième cycles en sociologie
Université Bishop's (février 2003)	Rapport d'évaluation du département d'histoire Rapport d'évaluation du département de physique
Université Concordia (mars 2003)	Rapport d'évaluation de l'École Mel Oppenheim en cinéma Rapport d'évaluation du département de psychologie Rapport d'évaluation du département des sciences de l'exercice
Université du Québec à Rimouski (septembre 2003)	Rapport d'évaluation des programmes de premier cycle en lettres Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en océanographie
Université du Québec à Chicoutimi (décembre 2003)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social
Institut national de la recherche scientifique (avril 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau du Centre INRS-ETE (eau, terre, environnement)

² Dans le cas d'une unité d'enseignement et de recherche, d'un centre d'études ou d'une École, la Commission examine les modalités d'évaluation de tous les programmes qui font partie du dossier soumis.

Établissement concerné	Dossiers examinés²
Université de Sherbrooke (juillet 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de la maîtrise et du doctorat en radiobiologie Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en gérontologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en droit
Université du Québec en Outaouais (décembre 2004)	Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en éducation Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en informatique
Université du Québec à Montréal (avril 2005)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sociologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie
Université du Québec à Trois-Rivières (octobre 2005)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en biophysique et biologie cellulaires Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en histoire Rapport d'évaluation du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique